REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2174

Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 15 JUIN 2016

 $\underline{\textbf{PRESIDENT}}: M. \ COLLOMB \ G\'{e}rard$

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/2174 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2016 AU TITRE DU VOLET SANTE DU CONTRAT DE VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 140 000 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La santé des Lyonnais est l'une des priorités de notre municipalité qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus fragiles ou démunis.

Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du Contrat Local de Santé 2015-2019 et du volet santé du contrat de ville 2015-2020 (convention territoriale de Lyon) avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales territoriales et environnementales de santé et, plus précisément, pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

La Ville de Lyon poursuit ainsi sa politique santé en lien avec les orientations définies avec l'Agence Régionale de Santé, notamment dans ces quartiers et en direction des personnes en situation précaire.

Les enjeux et priorités d'actions des politiques publiques sont donc définis dans la Convention Territoriale de Lyon qui formalise l'engagement de l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale de Santé et des autres partenaires de la politique de la ville.

L'accès aux droits de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soins de proximité et le renforcement des démarches participatives sont les grandes orientations privilégiées pour la thématique santé en fonction des besoins repérés sur les quartiers et autour d'objectifs partagés dans lesquels s'inscrivent également les actions des partenaires associatifs locaux.

C'est dans une dimension partenariale que se poursuit aussi la démarche des « ateliers santé ville » (ASV), avec les habitants et les acteurs (professionnels et bénévoles) de la santé au sens large. Ce travail de proximité, impulsé par les deux coordinatrices de santé, est conduit dans les quartiers « politique de la ville ». Les ASV permettent de réaliser des actions concertées dans le domaine de la santé et de favoriser la mobilisation et la participation citoyennes.

Ainsi, les actions retenues pour 2016 au titre du volet santé de la Convention Territoriale de Lyon en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartiers, se déclinent autour de 3 grands axes :

- bien-être et promotion de la santé;

- accès et continuité des soins ;
- offre de soins de proximité.

Je vous propose donc de soutenir les actions présentées dans le tableau suivant en répondant favorablement aux demandes de subvention d'associations :

Ardt(s)	STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT VOTE EN 2015 (en euros)	MONTANT PROPOSE EN 2016 (en euros)	IMPUTATION BUDGETAIRE			
					Délégation Santé LC 41925	Délégation Politique de la Ville LC 46097		
BIEN-E	BIEN-ETRE ET PROMOTION DE LA SANTE							
Tout Lyon	ADES du Rhône Association Départementale d'Education pour la Santé 292 rue Vendôme 69003 LYON	Exclusion sociale et enjeux de santé : formation et journée thématique pour les professionnels, mise en place d'ateliers santé en direction des publics vulnérables et accompagnement des acteurs locaux. Implication dans les ASV	11 500	11 500	11 500			
Tout Lyon	AVENIR SANTE 15 rue Bancel 69007 LYON	Prévention des toxicomanies et des conduites à risque réalisées par des jeunes pour les jeunes : interventions avec des outils d'animation dans des structures sociales, éducatives Implication dans les ASV	7 500	7 500	7 500			
9e	LYON DUCHERE AS (Association Sportive) 264 avenue Andreï Sakharov 69009 LYON	insertion sociale et action citoyenne par la pratique du football : actions éducatives et projets partenariaux autour du sport, de la culture et de la santé (accompagnement des adhérents sur l'entretien de leur capital santé)	2 000	5 000	5 000			
1 ^{er}	PASSERELLE EAU DE ROBEC 21 rue des Capucins 69001 LYON	Les canuts au marché : aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité. Education à la santé nutritionnelle avec des ateliers dans un cadre de convivialité et dans une démarche participative et responsabilisante	12 000	12 000	7 000	5 000		
ACCES	ET CONTINUITE DES SOINS							
3 ^e et 8 ^e	ADES du Rhône Association Départementale d'Education pour la Santé 292 rue Vendôme 69003 LYON	Médiation santé : information et accompagnement sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour les publics les plus éloignés des dispositifs de santé. Implication dans les ASV	20 167 (sur 11 mois en 2015)	22 000	22 000			
1 ^{er}	ALIS 2 petite-rue des Feuillants 69001 LYON	Accompagnement vers la prévention et les soins : pour les personnes les plus fragilisées et prise en compte des souffrances psychiques (interventions individuelles et collectives et développement de partenariat)	18 000	18 000	12 000	6 000		

00
000
000 11 000
0

Vu lesdites conventions;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé;

DELIBERE

- 1) Les subventions suivantes sont allouées aux structures mentionnées ci-dessous, dans le cadre de la programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville, pour un montant total de 140 000 euros en fonctionnement :
- ADES du Rhône Association Départementale d'Education pour la

Santé : 33 500 € ;

- Avenir Santé : 7 500 € ;

- Lyon Duchère AS : 5 000 €;

- Passerelle Eau de Robec : 12 000 €;

- ALIS: 18 000 €:

- CRIJ Rhône-Alpes Centre Régional Information Jeunesse :

50 000 €;

- SPACEJUNK Lyon : 3 000 €;

- Centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT) :

11 000 €.

2) Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

- 3) La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'ADES du Rhône (Association Départementale d'Education pour la Santé) est approuvée.
 - 4) M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
 - 5) La dépense en résultant, soit 140 000 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :
- ➤ 129 000 euros sur la ligne de crédit 41925, nature 6574, fonction 512 ;
- ➤ 11 000 euros sur la ligne de crédit 46097, nature 6574, fonction 520, après transfert des crédits de la ligne 41780, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée,

C. FAURIE-GAUTHIER